

Trans 333 / Half 333 du 18 au 25 janvier 2025

A retourner à Alain Gestin Organisation

La Coellée - 22270 Saint Rieul - FRANCE

Contact : Alain Tél. +33 (0)7 88 49 34 95 - mail : a.gestin@orange.fr

TARIFS INSCRIPTION LA TRANS 333 / HALF

Formule 1	Formule 2
<p>Avant le 30 octobre 2024 Prix hors avion</p> <p><input type="checkbox"/> 1990 € (visa gratuit)</p>	<p>Après le 30 octobre au 30 décembre Prix hors avion</p> <p><input type="checkbox"/> 2190 €</p>
<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} versement à l'inscription : 690 € • 2^{ème} versement avant le 30 novembre : 650 € • 3^{ème} versement avant le 30 décembre: 650 € 	<ul style="list-style-type: none"> • 1^{er} versement à l'inscription : 690 € • 2^{ème} versement avant le 30 décembre : 750 € • 3^{ème} versement avant le 30 décembre : 750 €
<p>Hors assurance rapatriement et annulation Fournir les justificatifs à l'organisation de l'Assurance avant le 30 septembre 2023</p>	
<p>Concernant votre billet d'avion, nous pouvons vous orienter vers notre agence partenaire pour obtenir les meilleures conditions</p>	

*Cochez l'option de votre choix

① NOM Prénom

Adresse

CPostal /Ville Pays

Téléphone Profession

Date de naissance Sexe M F

E-mail : Coureur Accompagnateur

Passeport n° Expire le

Photo

② NOM Prénom

Adresse

CPostal /Ville Pays

Téléphone Profession

Date de naissance Sexe M F

E-mail : Coureur Accompagnateur

Passeport n° Expire le

Photo

③ NOM Prénom

Adresse

CPostal /Ville Pays

Téléphone Profession

Date de naissance Sexe M F

E-mail : Coureur Accompagnateur

Passeport n° Expire le

Photo

RÉFÉRENCES BANQUE POUR COUREURS DÉSIRANT RÉGLER PAR VIREMENT

Bank details : Crédit Agricole Loire Atlantique - Vendée

IBAN international : FR76.1470.6000.0228.0308.6400.040

SWIFT : AGRIFRPP847

Chèque à l'ordre d'Alain Gestin Organisation

CONTRAT - REGLEMENT

ARTICLE 1 :

Organisation

Alain Gestin Organisation Event International organise la Trans 333 du 18 au 25 janvier 2025 dans le désert de Mauritanie.

Descriptions générales

La Trans 333 et la half sont des **courses à pied en individuel et non stop en allure libre** : avec 16 CP tous les 20 kms environ. Dans chaque CP le coureur pointera son passage sur la feuille mise à sa disposition. **Durée totale 104 heures maximum. Navigation avec votre GPS perso (points a rentré par le participant d'après le fichier fourni par l'organisation).** Trans 333 INTEGRALE en 16 CP (333km) et Trans 333 HALF en 8 CP (160km)

Particularité

Toute la course se déroule en **semi-autosuffisance avec vos repas lyophilisés. Prévoir 2500 kcal par jour de course. En complément de vos ravitaillements personnels, l'organisation mettra à votre disposition dans chaque CP de dattes et des biscuits.**

Au départ de la course, vous devez être autonome en alimentaire jusqu'au CP8. Vous retrouverez, à ce même CP, vos ravitaillements pour aller du 8 au 16 que vous aurez confiés à l'organisation au départ de la course.

ARTICLE 2 :

Prescriptions générales

La Trans 333 se déroulera en conformité avec le règlement de l'épreuve auquel tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE 3 :

Conditions d'admission des concurrents

La course est ouverte à toute personne majeure, des deux sexes, de toute nationalité, répondant aux exigences du présent règlement et titulaire du **certificat médical attestant son aptitude à l'épreuve ainsi qu'un électrocardiogramme daté de moins de 60 jours du départ.** L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un concurrent sans avoir à en justifier les raisons.

ARTICLE 4

A) Déroulement de l'épreuve – Programme

Voir le détail du programme dans la dossier course téléchargeable.

B) Ravitaillements course

Dans chaque CP, tous les 20 kms, vous disposez d'eau chaude pour préparation de vos repas et de l'eau minéral fournis par l'organisation.

C) Sac de couchage

Il est obligatoire et doit être dans votre sac à dos ou votre camel back pour être à votre disposition à tous moments

ARTICLE 5 :

Classement Chaque concurrent s'engage à titre individuel. Le classement de l'épreuve se fera toutes catégories confondues, classement SCRATCH uniquement pour les 2 formules 333 et half.

ARTICLE 6 :

Responsabilités

Chaque concurrent participe à l'épreuve en pleine connaissance des risques que le déroulement de la course peut entraîner. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident dû à un mauvais état de santé ou à une initiative personnelle imprudente d'un concurrent. L'organisation ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des concurrents.

ARTICLE 7 :

A) Assistance médicale sur la course

Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle interviendra sur le parcours uniquement en cas d'urgence. **Chaque coureur doit être autonome pour ses soins de pieds sur la course. Donc avoir en permanence dans son sac sa trousse pharmacie.**

ARTICLE 8 :

Abandon

Un concurrent qui abandonne ou qui est disqualifié sera autorisé à continuer l'épreuve en catégorie trekking. A l'arrivée il aura un diplôme certifiant le nombre de Km parcourus pendant les 5 jours de courses.

ARTICLE 9 :

Assurances

Tout coureur doit être assuré personnellement pour sa couverture médicale et sa responsabilité civile, son rapatriement et son annulation de course et devra en fournir le justificatif à l'organisation 30 jours avant le départ de la course.

ARTICLE 10 :

Annulation

Les demandes d'annulation devront être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception. En cas de remboursement demandé de votre part, nous pouvons fournir à votre assureur votre facture d'inscription pour servir et valoir ce que de droit.

ARTICLE 11 :

Inscription

Le montant total de l'inscription est proposé en 2 formules. **Si le solde du voyage n'est pas parvenu 30 jours avant le départ, l'organisation se réserve le droit d'annuler la réservation sans indemnité.** Merci de bien vouloir cocher vos cases correspondantes.

ARTICLE 12 :

Accompagnateur

Les personnes intéressées pour suivre l'épreuve peuvent s'inscrire comme accompagnateur. Elles suivront la course en utilisant les véhicules de l'organisation. **Le montant de l'inscription est identique aux participants.**

ARTICLE 13

Equipement

Chaque équipement des coureurs devra être en conformité avec la liste type (matériel, documents administratifs) fournie par l'organisation que vous recevrez **dès que vous aurez retourné votre engagement.** Les vérifications d'usage seront effectuées la veille du départ de course. **Votre sac de couchage doit être en permanence dans votre sac à dos.**

ARTICLE 14 :

Pour des raisons de sécurité ou techniques, l'organisation se réserve le droit d'apporter des modifications au déroulement de l'épreuve si nécessaire, sur le lieu et le pays où se déroulera l'épreuve.

ARTICLE 15 :

Couverture image

Alain Gestin Organisation se réserve tous droits exclusifs d'utilisations des images des coureurs pendant l'événement. Tout support photographique, vidéo ou cinéma réalisé pendant l'épreuve, ne pourra être utilisé par les concurrents, les accompagnateurs ou l'encadrement qu'à des usages privés, sauf autorisation particulière ou accréditation d'Alain GESTIN Organisation.

NOM :
Prénom :
Date :

Lu et approuvé,
Signature

Alain Gestin
Signature